



1200775803

DATE DEPOT : 2012-01-25

NUMERO DE DEPOT : 2012R007744

N° GESTION : 2007B24063

N° SIREN : 501106520

DENOMINATION : WEBEDIA

ADRESSE : 4 r Léon Jost 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2008/06/27

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL

NATURE D'ACTE :

WEBEDIA

Société par actions simplifiée
Capital social : 72.165 euros
Siège Social : 5 rue de Douai, 75009 Paris
RCS Paris B 501 106 520

Ce qui fait l'avenir
l'argent.

Cédric Tournay
Président
CJ
Paris 25/06/2008

Procès-verbal des décisions collectives des associés B1
Acte unanime en date du 27 juin 2008

Monsieur Stéphane Guinet, les sociétés Airtek SA et Financière HG, associés de la société Webedia, société par actions simplifiée au capital de 72.165 euros (la "Société") détenant l'intégralité des 12.028 actions B1 émises par la Société (les "Associés B1"), ont pris les décisions suivantes au moyen d'un acte sous seing privé conformément aux dispositions des statuts de la Société.

PREMIERE DECISION

Nomination d'un censeur au Conseil d'administration

Les Associés B1 décident de nommer en qualité de censeur de la Société, conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts de la Société, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2011 et appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice clos, la personne suivante :

- Airtek SA, société anonyme, ayant son siège social avenue-Louise 480 à Bruxelles (1050) en Belgique, immatriculée au RPM sous le numéro 860 444 042 et représentée par Monsieur Laurent Asscher

Cette dernière a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions ayant déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat de censeur.

DEUXIEME DECISION

Approbation de la désignation de l'administrateur indépendant

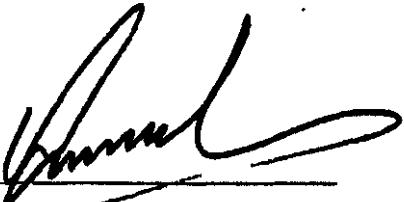
Les Associés B1 décident d'approuver la désignation de Monsieur Cédric Tournay en qualité d'administrateur indépendant de la Société telle qu'elle a été décidée par les associés de la Société aux termes de la douzième résolution de l'assemblée générale mixte en date du 29 avril 2008.

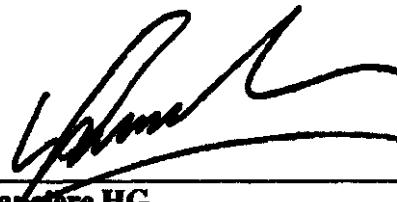
TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités légales

Les Associés B1 décident de conférer tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

Fait à Paris, le 27 Juin 2008


Airtek SA
Représentée par Monsieur Laurent
Asscher


Financière HG
Représentée par [Monsieur Hervé
Gaoui]


Monsieur Stéphane Guinet